





<b><u>FICHE PÉDAGOGIQUE</u></b>	<b>Auteurs :</b> Mme Florence LIBCHABER Professeure d'économie et gestion Lycée Paul Langevin - SURESNES	
<b>Date de mise en ligne :</b> <b>Le 1<sup>er</sup> juin 2008</b>	M. Pascal ROOS Professeur d'économie et gestion Lycée Edmond Rostand – ST OUEN L'AUMONE  Validation : M. Didier LAHAYE, IA-IPR d'économie et gestion Académie de Versailles	
<b>Séquence de droit en première STG</b> <b>La responsabilité : fondements et mise en œuvre</b> <b><u>Première utilisation du TNI avec les élèves</u></b>		
<b>Durée :</b> 2 heures.	<b>Supports :</b> Manuel, documents distribués, Tableau Numérique Interactif (TNI), dossier d'élève	<b>Conditions</b> En classe entière.
<b>Place dans le programme de première STG :</b>  Thème 5 : « quelle est l'origine des droits de la personne ? »	<b>Notions et contenus à construire :</b>  -Les fondements de la responsabilité : distinction responsabilité civile/pénale, responsabilité civile contractuelle/délictuelle.  -Les conditions de mise en œuvre : dommage, fait générateur, lien de causalité.  Voir également dans <b>les indications complémentaires</b> , §5 sur la responsabilité.	
<b>Objectifs :</b> Par une utilisation <b>interactive</b> du tableau numérique, et grâce à des exemples concrets, l'élève devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• IDENTIFIER le mécanisme de la responsabilité civile.</li> <li>• EXPLIQUER les fondements de la responsabilité civile.</li> <li>• RECONNAITRE les conditions de mise en œuvre.</li> </ul>		
<b>Pré-requis :</b> La notion de droit subjectif, à l'origine des droits de la personne : les contrats, la notion d'obligation.		

## DÉROULEMENT DE LA SÉQUENCE

<p>➤ <b>Phase 1</b></p>	<p>Introduction de la séquence, distribution des documents (doc.1-2), mise en situation (cas pratiques), questionnement.</p> <p>TNI : affichage du cas n°1, lecture ensemble , réflexions sur la situation, ouverture d'une page « banque d'idées » afin de noter les mots et idées clés  émis par les élèves. Réalisation du premier schéma (1 ou 2 élèves passent au tableau pour dessiner le modèle).</p> <p>Dossier d'élève : Titre et mise en situation + correction.</p> <p>À partir du modèle au tableau les élèves préparent les schémas pour les cas 2 et 3 (seuls ou en groupe de 2). (doc.3)</p>
<p>➤ <b>Phase 2</b></p>	<p>Mise en commun et correction sur le TNI , plusieurs élèves peuvent passer au tableau ; Suite du questionnement afin de compléter la « banque d'idées » qui sera utile lors de la synthèse. (doc.4).</p> <p>Dossier d'élève : suite de la correction.</p>
<p>➤ <b>Phase 3</b></p>	<p>Réalisation de schémas de synthèse au tableau:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les grands axes de la responsabilité (doc.5-a)</li><li>• La mise en œuvre de la responsabilité (doc.5-b) </li></ul> <p>Dossier d'élève : Réalisation du schéma, document à compléter et à coller.</p>
<p>➤ <b>Phase 4</b></p>	<p>Construction et rédaction de la synthèse. (doc.6)</p> <p>Sur le TNI, les questions suivantes apparaissent une à une, les élèves rédigent la synthèse à l'aide de la page « banque d'idées », les réponses sont notées au tableau, soit directement par un élève, soit par le professeur.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Qu'est-ce que la responsabilité ?</li><li>• Quelles sont les différentes familles de responsabilité ?</li><li>• Quelles sont les conditions de mise en œuvre ?</li></ul> <p>Dossier d'élève : Copie de la synthèse rédigée au tableau.</p>
<p>➤ <b>Phase 5</b></p>	<p>Test des compétences : Résolution d'un cas pratique.</p> <p>Distribution du cas (doc.7), lecture ensemble.</p> <p>Les élèves démarrent le travail, seul ou par groupe de deux.</p> <p>Travail à faire : Apprendre la synthèse et terminer le cas pour la prochaine fois.</p>

## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

### Document 1 : Cas pratiques de mise en situation.

Cas n°1	Dans une station de sport d'hiver, Germaine, ses skis sur l'épaule, cherche son mari. Elle se tourne de gauche à droite et finit par blesser gravement Paul au visage. Celui-ci doit être rapatrié à Paris afin d'être opéré. L'accident est arrivé le premier jour de ses vacances. De plus l'opération lui a laissé une importante cicatrice sur le visage
Cas n°2	Marie fait réviser sa voiture au garage « chez Marcel » où on lui change ses quatre pneus. Hélas un mécanicien oublie de fixer correctement une des roues. Presque en sortant du garage, une roue se détache et Marie a un accident. Il n'y a pas de victime, mais sa voiture est irréparable. Ce jour-là Marie avait un important entretien d'embauche auquel elle n'a pas pu se présenter, le poste a été attribué à un autre candidat alors que Marie avait un profil tout à fait adapté à l'emploi.
Cas n° 3	Lucas et Martin (18 ans chacun), veulent se venger de leur ancien lycée dont ils gardent un mauvais souvenir. Une nuit ils « taguent » les murs du bâtiment et inscrivent des insultes racistes visant des élèves. Mais une voiture de police les surprend, ils sont emmenés au poste. Le montant des frais de nettoyage est de 10 000 euros. Le lycée ainsi que les parents des élèves insultés décident de porter plainte.

### Document 2: Ressources, utiles uniquement si les élèves ne disposent pas de manuels.

#### Article 1382 du code civil.

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

#### Article 1383 du code civil

« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. »

Extrait de : WWW.legifrance.fr

#### La responsabilité civile délictuelle

**Ce terme signifie que chacun doit rendre compte de ses actes et chacun a l'obligation de réparer les dommages qu'il cause à autrui.**

On va imposer l'obligation à une personne, ce n'est pas une obligation contractuelle, c'est une obligation légale. C'est la loi qui décide que toute personne par la faute de laquelle un préjudice est survenu doit indemniser la victime (art 1382 C civil).

Cette obligation de réparer est **civile**. Il ne faut pas confondre avec :

**La responsabilité pénale** qui sanctionne l'auteur d'un comportement délictueux ; une personne a commis un délit, elle a violé une loi dont la sanction est le prononcé d'une peine qui peut être l'amende ou l'emprisonnement. En matière pénale, la victime va intenter une action devant la juridiction répressive ou le ministère public va intenter une action devant les juridictions répressives.

En matière de responsabilité civile, le **fait générateur** est une **faute** qui n'est pas un délit donc exempte de sanction.

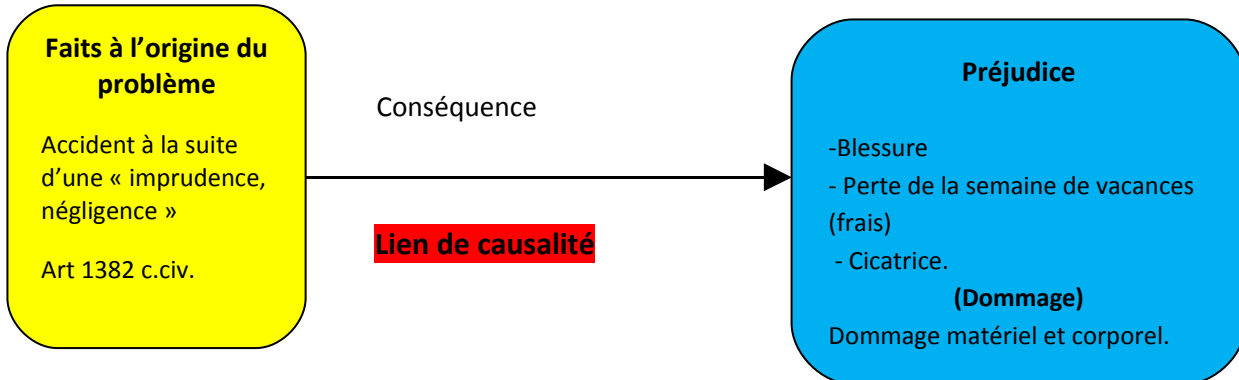
Le but de cette action pénale est la réparation du dommage subi par des dommages intérêts. *Il arrive très souvent que la responsabilité civile et la responsabilité pénale interviennent pour un même fait. Elles coexistent ainsi mais ne se confondent pas.*

La responsabilité civile peut être **contractuelle**, dommage subi par inexécution d'une obligation, ou **délictuelle** (dommage survenu entre deux personnes non liées par un lien contractuel).

Extrait de : WWW.AESplus.net

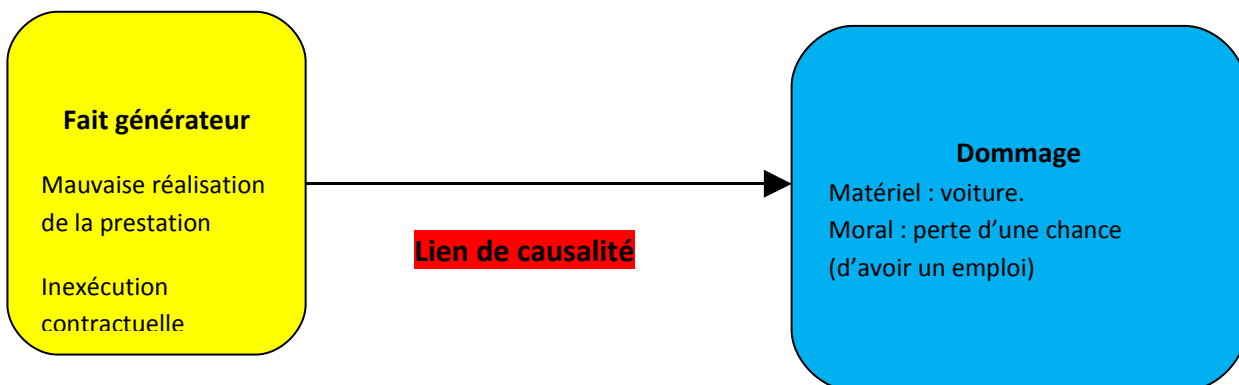
## Document 3 : Page de TNI et dossier d'élève.

Cas n°1	Dans une station de sport d'hiver, Germaine, ses skis sur l'épaule, cherche son mari. Elle se tourne de gauche à droite et finit par blesser gravement Paul au visage. Celui-ci doit être rapatrié à Paris afin d'être opéré. L'accident est arrivé le premier jour de ses vacances. De plus l'opération lui a laissé une importante cicatrice sur le visage
---------	---



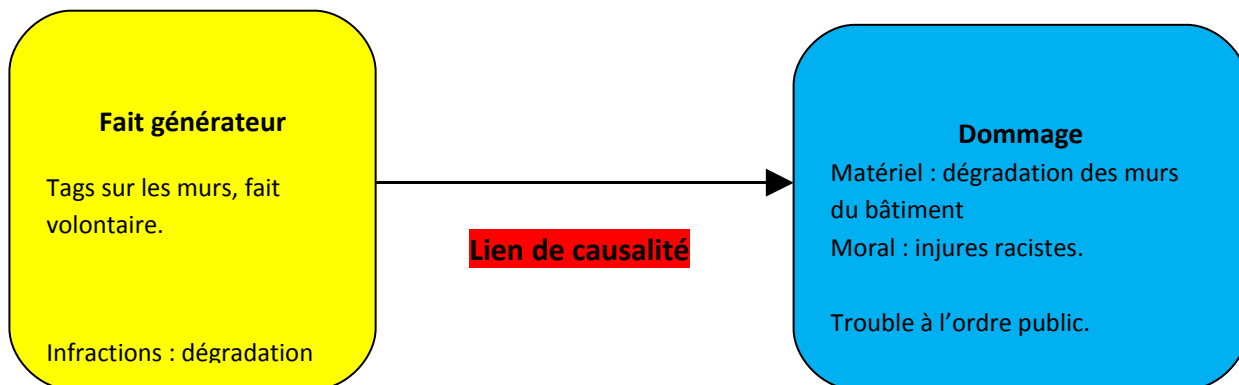
- Qui est responsable de ce qui s'est passé ? Germaine.
- Quelle est l'obligation à sa charge ? La réparation du préjudice.
- Comment peut-elle réparer ? Équivalent en argent : Dommages et Intérêts.
- **Qualification : Responsabilité civile délictuelle.**

Cas n°2	Marie fait réviser sa voiture au garage « chez Marcel » où on lui change ses quatre pneus. Hélas un mécanicien oublie de fixer correctement une des roues. Presque en sortant du garage, une roue se détache et Marie a un accident. Il n'y a pas de victime, mais sa voiture est irréparable. Ce jour-là Marie avait un important entretien d'embauche auquel elle n'a pas pu se présenter, le poste a été attribué à un autre candidat alors que Marie avait un profil tout à fait adapté à l'emploi.
---------	--



- Qui est responsable ? Le garage « Chez Marcel ».
- Quelle est l'obligation à sa charge ? La réparation du préjudice.
- Comment peut-il réparer ? D.I., évaluation de la valeur du véhicule et de la perte d'une chance (plus difficile).
- **Qualification : Responsabilité civile contractuelle.**

Cas n° 3	Lucas et Martin (18 ans chacun), veulent se venger de leur ancien lycée dont ils gardent un mauvais souvenir. Pendant la nuit, ils « taguent » les murs du bâtiment et inscrivent des insultes racistes visant des élèves. Mais une voiture de police les surprend, ils sont emmenés au poste. Le montant des frais de nettoyage est de 10 000 euros. Le lycée ainsi que les parents des élèves insultés décident de porter plainte.
----------	--



- Qui est responsable ? Lucas et Martin, tous deux majeurs.
- Quelle est l'obligation à leur charge ? La réparation du préjudice.
- Comment peuvent-ils réparer ? Prise en charge des 10 000 euros de frais de nettoyage. D.I. après évaluation du préjudice moral.
- Comment réparer le trouble à l'ordre public ? Action publique devant les juridictions pénales, condamnation à une peine (amende, TIG, emprisonnement).
- **Qualification : Responsabilité pénale** (et responsabilité civile délictuelle).

Document 4 :

## Banque d'idées

Mots clés qui doivent apparaître à la suite du questionnement, ils sont écrits sur le TNI tout au long de la séquence. Ils seront utilisés, ainsi que tous les autres éléments, pour la rédaction de la synthèse.

Responsable, **responsabilité**, *faute*, **victime...**

Préjudice, **dommage**, **CORPOREL**, *matériel*, **douleur**,

**PRÉJUDICE MORAL...**

**Rupture d'équilibre...**

Utilité du mécanisme de responsabilité : **Réparation**, *Sanction...*

**Contrat**, *acte juridique*, **obligation**, *inexécution contractuelle...*

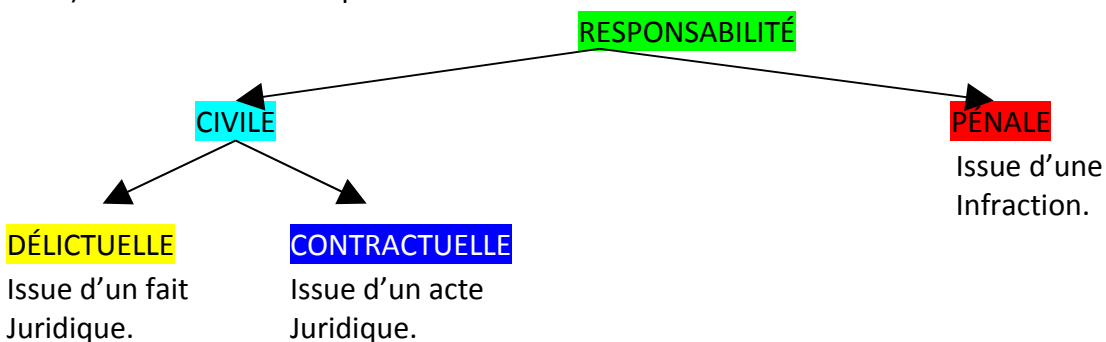
*Droit pénal*, *l'infraction*,

**les intérêts de la société,...**

**Dommages et Intérêts**, *difficultés d'évaluation...*

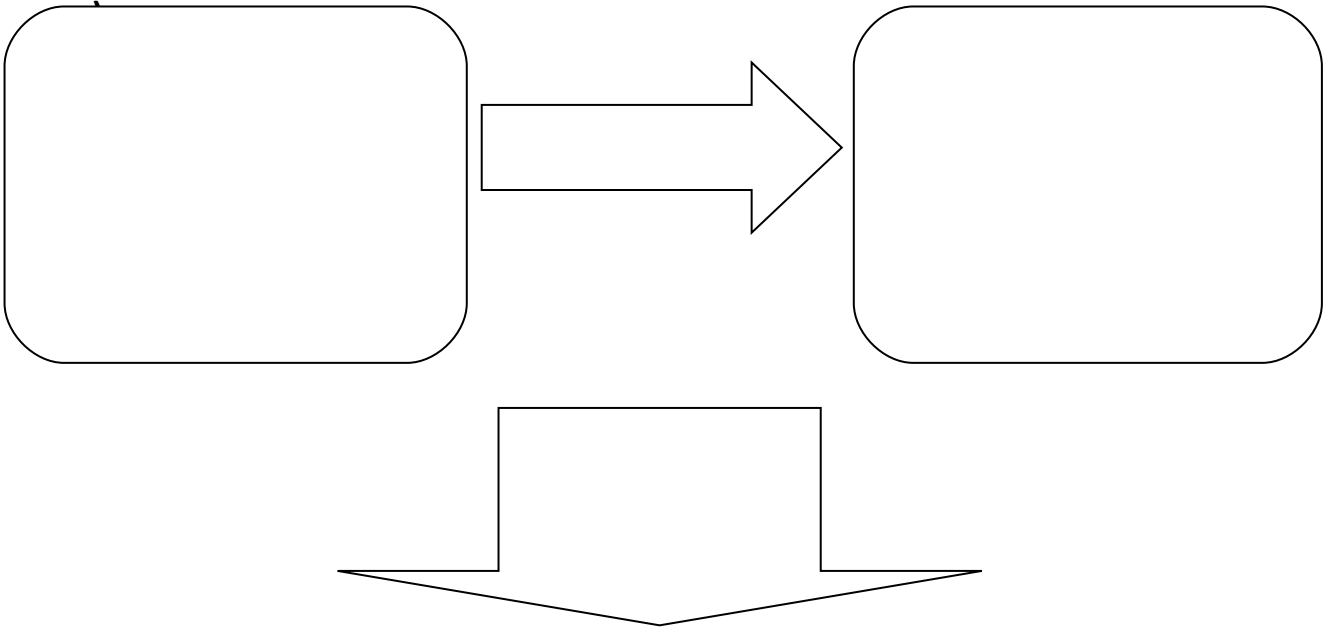
Document 5 :

a) Les différentes responsabilités.

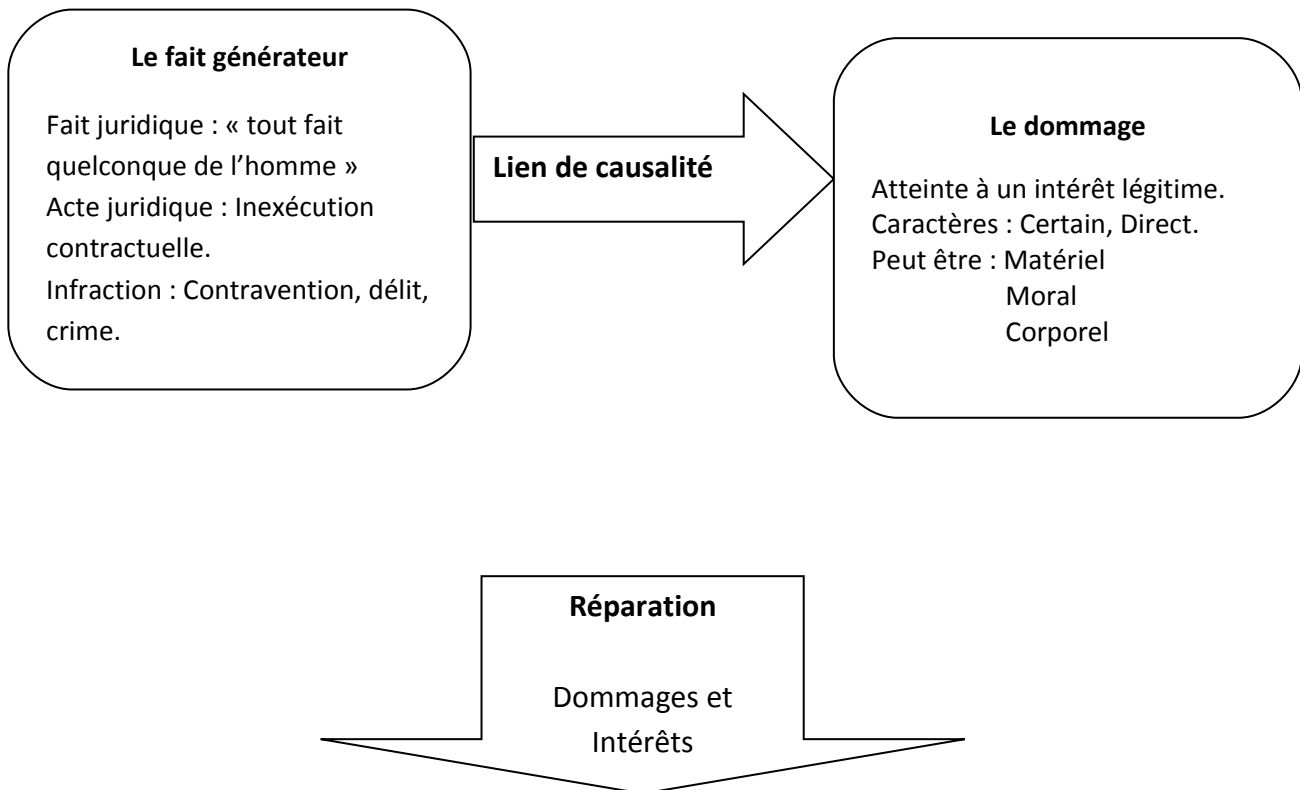


b) La mise en œuvre de la responsabilité.

Document vierge distribué aux élèves. Ce document apparaît sur le TNI ↓



Document complété ↓



**Document 6 : Synthèse.**

- 1) Qu'est-ce que la responsabilité ?**
- 2) Quelles sont les différentes familles de responsabilité ?**
- 3) Quelles sont les conditions de mise en œuvre de la responsabilité?**